

DEPARTEMENT

DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT

DE CHALONS EN CHAMPAGNE

MAIRIE de
TILLOY ET BELLAY
51460



TILLOY ET BELLAY, le 19 février 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Benoit PROBST, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Nicolas MOSTACCI à M. Christian CARBONI

Absent excusé :

M. Olivier RAGOUILIAUX.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h00.

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent :

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU SYVALOM

M. le Maire explique que suite à la dissolution du syndicat mixte GEOTER au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes de la Région de Suippes récupère la gestion de la compétence collecte, traitement, valorisation et élimination des déchets ménagers, non ménagers et assimilés. Cependant, elle ne peut pas se substituer à GEOTER en tant qu'adhérent à SYVALOM pour la gestion de traitement et valorisation des déchets. L'adhésion doit faire l'objet d'un transfert de compétence à un syndicat Mixte qui requiert des conditions de majorité qualifiée et un vote des communes membres (en référence à l'article L5214-27 du CGCT).

À cet effet, des délibérations concordantes entre la Communauté de Communes et ses communes membres sont nécessaires sur cette adhésion.

Il vous est donc demandé d'approuver l'adhésion auprès de SYVALOM à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de validation de l'adhésion, moyennant des contributions financières conformément à la politique tarifaire en vigueur mise en place par SYVALOM, au même titre que les autres membres. Ensuite, d'accepter la désignation d'un délégué et d'un suppléant et enfin, d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à cette délibération.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

M. le Maire rappelle le projet de lotissement porté par la commune, et indique qu'à ce titre, il est obligatoire de créer un budget annexe au budget principal de la commune.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera les écritures comptables du lotissement. Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

La création de ce budget permettra :

- le suivi de la situation financière du lotissement,
- de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats ;
- de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses engagées ;
- de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) ;
- d'isoler les risques financiers.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION EMPRUNT LOTISSEMENT

M. le Maire faire part à l'assemblée qu'aucune proposition n'est encore parvenue en mairie. Ce point ne peut donc pas faire l'objet d'un vote. Cette délibération sera prise ultérieurement

DÉLIBÉRATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire rappelle que depuis la démission de l'adjoint technique en juillet 2019, les services de l'ADMR sont en charge du ménage de la mairie et de la salle polyvalente, ceci provisoirement. La recherche d'un nouvel agent qui serait en charge du ménage, des travaux d'espaces verts et de petits bricolages est mise en place. La commune de Saint Rémy sur Bussy cherchant également un agent technique, la personne serait recrutée sur un temps non complet dans les 2 communes, 25h/35 pour St Rémy et 10h/35 pour Tilloy et Bellay. Le temps de travail dans les 2 communes formant ainsi un temps plein. La personne sera rémunérée par chacune des mairies sur la base de la quotité horaire prévue dans celle-ci.

M. le Maire explique qu'il est certainement nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique tel qu'il existe actuellement, afin de créer un poste de fonctions différentes et de quotité horaire supérieure ; que cela est à vérifier.

MM. Didier THUAU et Christophe TESTI confirment que l'ancien poste doit effectivement être supprimé.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique à l'assemblée que le projet d'aménagement des abords de la mairie est éligible à une demande de subvention auprès de la Région et qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à en faire la demande.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION EN VUE DE L'APPEL AUX SERVICES DU CABINET BRETON (Géomètre)

M. le Maire rappelle que ce point avait été abordé lors du dernier conseil mais que les membres du conseil municipal avaient demandé des pièces complémentaires.

A l'origine de la démarche, M. JANIN avait fait appel au cabinet BRETON pour préparer le projet et en assurer la maîtrise d'œuvre. M. le Maire propose de continuer avec cette société qui donne satisfaction et qui a déjà bien avancé sur le sujet. Cela évitera des dépenses supplémentaires.

En effet, M. le Maire indique que si la commune fait appel à une autre société, celle-ci devra reprendre les travaux déjà effectués depuis le début.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PLANNING BUREAU DE VOTE ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. le Maire indique qu'après avoir discuté avec ses adjoints, il leur paraît bien de faire participer toutes les personnes qui se présentent aux élections municipales ainsi que les conseillers sortants à la tenue du bureau de vote.

L'assemblée en est d'accord, et le planning horaire est complété pour les 2 tours de scrutin suivant les disponibilités de chacun.

POINTS DIVERS

M. le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs points :

- Un nouveau directeur général des services a été engagé à la Communauté de Communes de Suippes, M. Philippe BEY a pris ses fonctions au 1^{er} février 2020.

- L'étude des sols pour le lotissement a été réalisée.

- Concernant l'aménagement des abords de la mairie, la demande de subvention des dotations des territoires ruraux a été envoyée aux services de la Préfecture. Une demande va être envoyée à la Région puisque le vote précédemment effectué le permet.

- Les travaux du SIEM sont pratiquement terminés, il manque un lampadaire à poser au croisement de la rue de St Rémy avec la route départementale.

-Le regroupement scolaire de St Rémy s'est engagé dans le projet de plantation d'arbres pour la journée nationale des forêts. La date retenue est le 20 mars pendant le temps scolaire et le samedi 21 mars à Tilloy et Bellay. M. Le Maire propose de remplacer les arbustes vieillissants de la stèle du Neuf Bellay par ces nouvelles plantations. L'implication des élèves dans ce projet pourrait avoir un effet bénéfique pour les cérémonies et commémorations futures faites en ce lieu.

QUESTIONS DIVERSES

M. Benoît PROBST indique que le lampadaire rue de la Potée fonctionne. Il indique également que suite aux fortes rafales de vent, les fils de la fibre se sont « affaissés ». M. le Maire explique à l'assemblée, le fil est enroulé et fixé à l'aide d'une clavette sur les poteaux. Le vent faisant balancer les fils, les clavettes ont sautées et les fils se sont affaissés.

M. Marc HANGARD souligne que le village n'est pas raccordé selon son opérateur. M. le Maire précise qu'en effet, certains opérateurs ne sont pas prêts et ne proposent pas encore de tarifs.

M. Marc HANGARD signale qu'une plaque de regard située devant la grange de Mme BRAYER est déplacée, et que cela s'avère être dangereux pour les automobilistes qui se garent, ainsi que pour les piétons. Il dit l'avoir déjà remise en place plusieurs fois auparavant.

M. Marc HANGARD demande à qui faut-il s'adresser pour une boîte aux lettres qui ne s'ouvre plus. Mme Patricia BELIN répond qu'il faut s'adresser à la factrice ou à la poste directement.

M. Gabriel LE ROUX explique que la route s'abîme à la sortie du village vers Auve au niveau de la sortie du chemin des vignes.

M. le Maire dit qu'il va appeler dès demain la CIP Nord Est pour le signaler.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h23.
